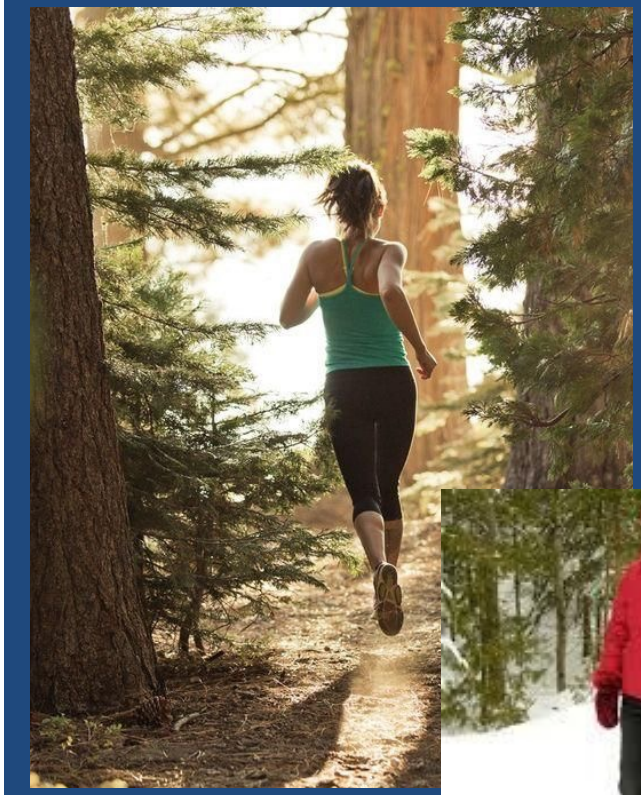

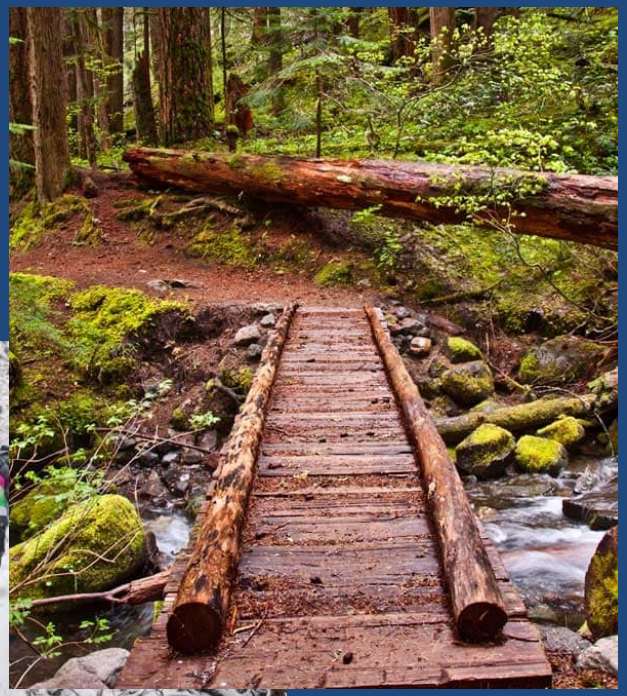

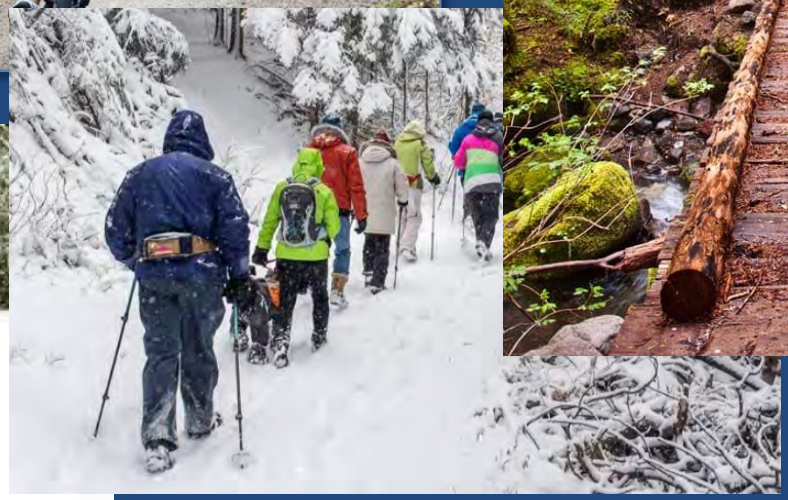

Sentiers à Laurel

Séance d'information,
13 juillet 2022 à 18h00

Contenu de la session

1. Origine du projet
2. Besoins et défis
3. Encadrement
4. Prochaines étapes

ORIGINE DU PROJET

De la parole aux actes

Ce projet vise à concrétiser :

- La politique de protection et d'accès aux sentiers non motorisés et le règlement 361-2018 modifiant le schéma d'aménagement de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut visent à **garantir un accès public aux espaces naturels et récréatifs à tous les résidents de son territoire**,
- L'orientation 5.1.6 du plan d'urbanisme de Wentworth-Nord vise à pérenniser les sentiers existants.

Un priorité

Le développement de ces sentiers a été identifié comme l'une des priorités du Comité sentier de Wentworth-Nord en 2017, une instance constituée de citoyens des trois villages de Wentworth-Nord.

Problème : nature inaccessible pour une majorité de citoyens de Laurel et St-Michel

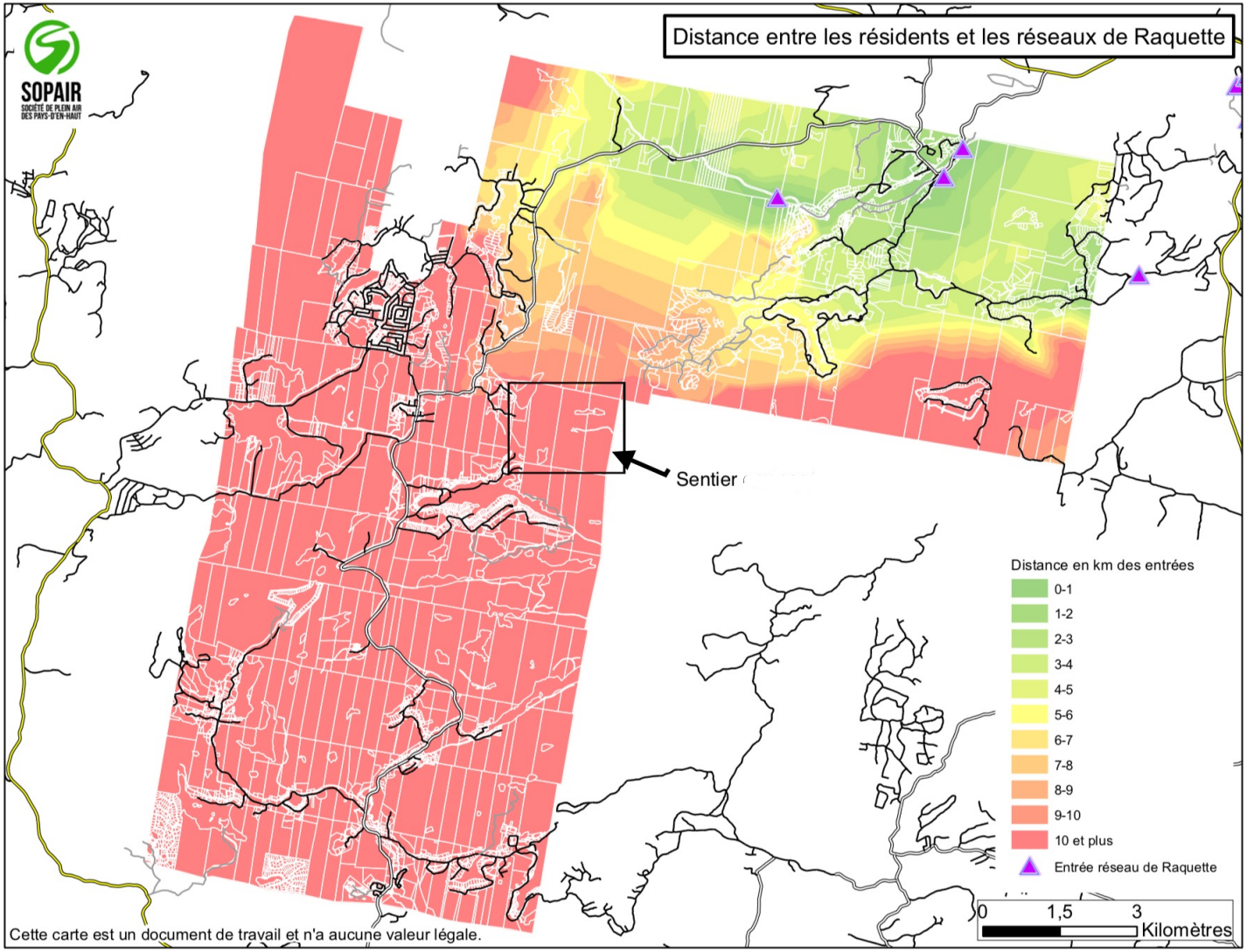

Le sentier est situé dans une des zones où les résidents sont parmi les plus éloignées de sentiers existants

Source : Analyse d'accessibilité des réseaux, réalisé par la Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR) en 2017, dans le cadre de sa politique de protection et d'accès des sentiers.

Intégration potentielle au Parc régional

Projet planifié depuis longtemps :

- Au schéma d'aménagement et de développement de la MRC et de la municipalité (carte 31 du règlement 361-2018)
- Au Plan d'urbanisme de Wentworth-Nord (annexe 1)

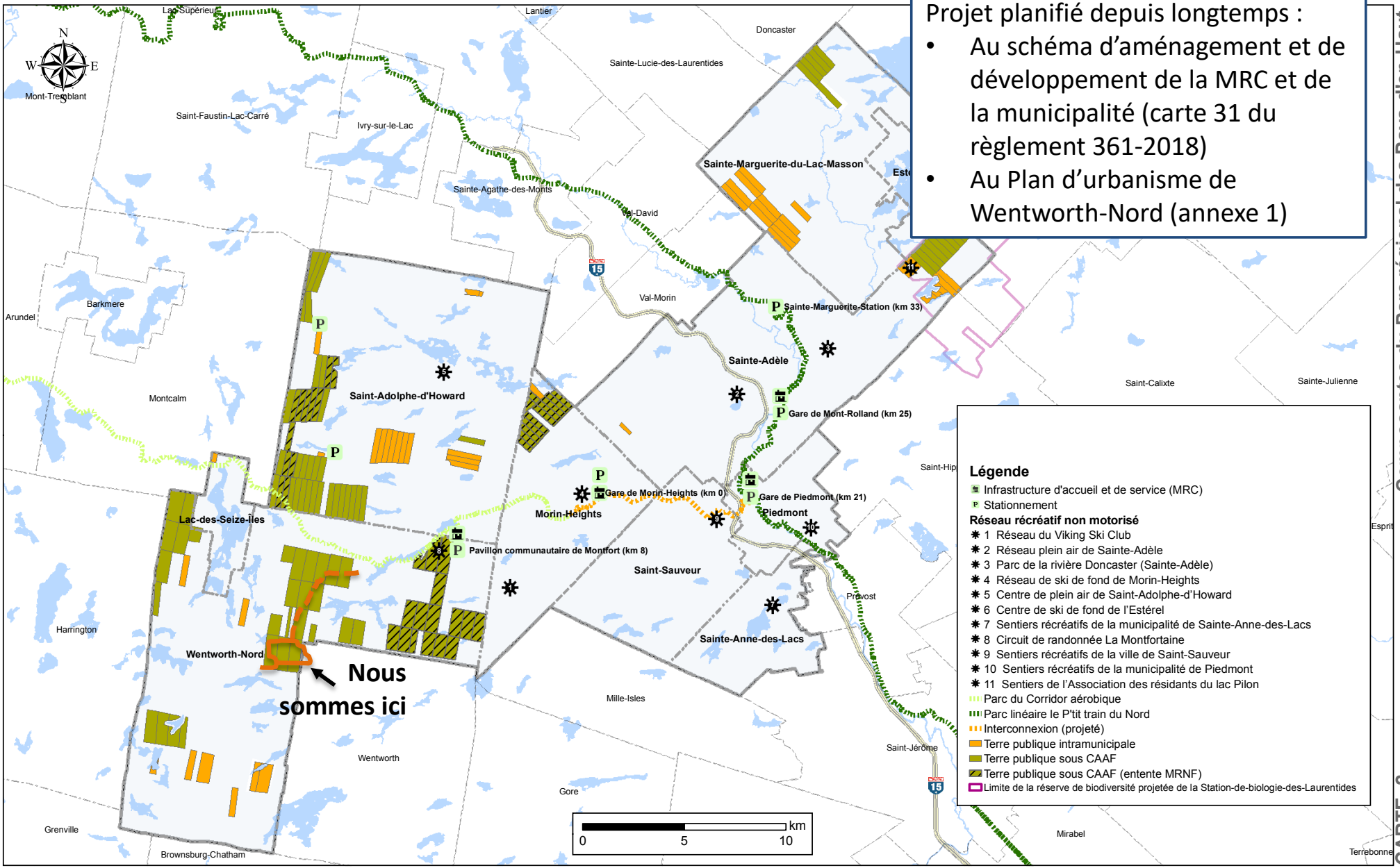

Carte no 7 du Plan d'urbanisme

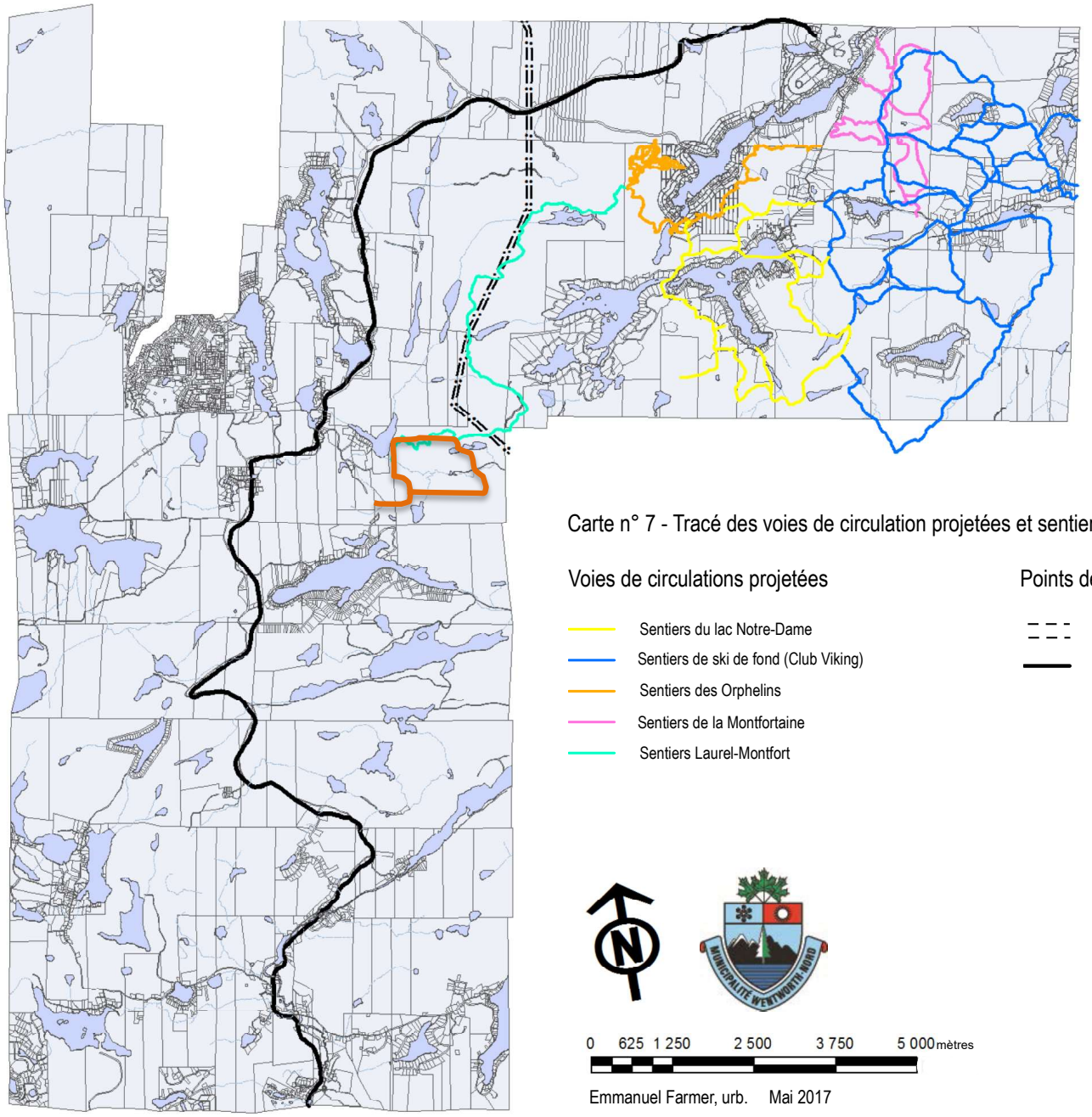

Carte n° 7 - Tracé des voies de circulation projetées et sentiers à protéger

Voies de circulations projetées

- Sentiers du lac Notre-Dame
- Sentiers de ski de fond (Club Viking)
- Sentiers des Orphelins
- Sentiers de la Montfortaine
- Sentiers Laurel-Montfort

Points de repère

- Ligne à haute tension
- Route Principale

0 625 1 250 2 500 3 750 5 000 mètres

Emmanuel Farmer, urb. Mai 2017

BESOINS ET DÉFIS

- La nature (forêts, lacs, montagnes) :
  - Raison pour s'établir à WN
  - Plus importante ressource de WN
  - Contribue au maintien d'un mode de vie sain et actif
- Problème : **Inaccessible** pour une majorité de citoyens de Laurel et St-Michel

Exposition à la nature => + Bien-être

Bénéfices pour la santé

1. Santé mentale (reduction stress, pression sanguine, symptômes de dépression et d'anxiété)
2. Santé physique (obésité, résistence à l'insuline, maladies coronariennes, accident vasculaire cerebral, insuffisance cardiaque et autres maladies chroniques)

11 health benefits of being outdoors, The Fit Cookie, Avril 2021

Besoins de la population

- Conservation et mise en valeur des sites publics permettant l'exploration de la flore, l'observation de la faune, la pratique du ski de fond, la pratique d'activités sportives et récréatives, et la bonification des accès à l'eau (pêche, baignade, etc
- Aire de pique-nique pour les familles
- Accès à la nature (découverte de la faune et de la flore de manière pédestre, faible impact)
- Observation des oiseaux (ornithologie) et des étoiles (astronomie amateure)
- Accès à des sentiers piétonniers
- Accès à des pistes cyclables sécuritaires
- Ski de fond / raquette

Source : Sondage sur les besoins, secteur Laurel (sept 2010), réalisé par la Table de concertation Wentworth-Nord / Lac-des-Seize-Îles, auquel ont participé 180 résidents, 55 villégiateurs, 30 touristes (campeurs, cyclistes).

Objectifs

Ce projet vise à :

1. Doter les citoyens d'un **accès** à des sentiers en forêt 4 saisons, multifonctionnelles pour des usagers de tous les âges et de toutes conditions physiques;
2. Encadrer l'usage des sentiers afin d'assurer la **protection** de ce patrimoine naturel et d'éviter les conflits d'usage.

Lac Théodore

Rang VIII

Lot 15

Sentier 2 : Grande Allée (5km)

Lac la Loutre

Wentworth-Nord

Rang VII

Wentworth

Lot 19

Entrée : Ch. Rozon

Sentier 3 : Hiver seulement (2km)

Sentier 1 : Panoramique (1,5km)

Lot 17

Lac Mary

Rang VI

Lot 16

Lac Wentworth

Localisation

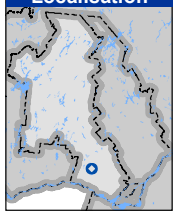

Description de l'autorisation 001529-20-915

- Autorisation d'utilisation art. 46.2 (MERN 07-15)
- Sentier sur emprise de chemin public (sans autorisation du MERN)
- Sentier sur terrain privé (sans autorisation du MERN)
- Autres sentiers existants
- Réseau routier
- Lot, rang, canton
- Limite municipale

Domanialité

- Publique
- Privée

Donnée de localisation

Feuillet: 31G16-0101
Désignation:
Canton de Wenworth,
Rang VII, lots 15 à 18
MTM : 8, Nord : 5078057 et Est : 232902

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 08

0 250 500 Mètres

1/12 250

- Les sentiers sont aménagés à partir de sentiers existants ou d’anciens chemins de garette.
- L’essentiel des travaux se résument à des coupes d’assainissement, au retrait d’arbres tombés ou dangereux et de roches au nivellement et à l’installation de passerelles.

Première étape

- L'implantation de sentiers quatre saisons (marche, vélo, ski, raquettes) à l'entrée des terres de la couronne à proximité d'une zone résidentielle plus dense.
- Le succès de cette première phase sera mesuré par :
  - le niveau de fréquentation et le respect de la nature, des autres usagers et des terres privées;
  - la capacité du milieu à pérenniser ce nouvel actif collectif.

Sondage d'intérêt

SVP veuillez lever la main ceux et celles qui utiliserait le sentier pour …

- ☐ De la marche
- ☐ Du vélo
- ☐ De la raquette
- ☐ Du ski
- ☐ Promener son chien
- ☐ Pédalo / baignade

ENCADREMENT

Défis à relever

1. **Capacité** limitée de la municipalité à développer et entretenir des sentiers;
2. Risque de **conflit d'usage** avec d'autres usagers de la forêt (motoneige, chiens de traîneau, chasseurs);
3. Risque de **comportements** non-respectueux envers la nature, la propriété privée et les autres usagers de la forêt;

Prise en charge par le milieu

Pour appuyer la municipalité au niveau de l'aménagement et de l'entretien …

- L'Association de protection du Lac Wentworth (APLW) a adopté une résolution lors de l'Assemblée générale annuelle de juillet 2019 confirmant le soutien à ce projet et l'intention de participer bénévolement à l'aménagement et à l'entretien de ces sentiers.
- Le camps Péniel a également confirmé son appui pour les travaux d'entretien.

Analyse des risques de conflits d'usage

Ces terres de la Couronne sont visitées par différents types d'usagers, selon les saisons. La municipalité, en collaboration avec l'APLW, entend prendre des mesures pour assurer la conciliation des usages.

Analyse des risques de conflits d'usage

Saisons	Risques de conflits d'usage	Mesures d'atténuation
Été	■ Risque faible, les sentiers seront utilisés par des marcheurs, des coureurs et éventuellement pas des cyclistes.	Règlements, signalisation avec sorties d'urgence et patrouilles de la municipalité.
Automne	■ Risque élevé, certaines zones sont traditionnellement occupées par des chasseurs de la 3è semaine de septembre jusqu'à la fin novembre.	Affiche spéciale rappelant l'importance de porter un dossard, de rester sur les sentiers et de surveiller les enfants pendant la période de la chasse.
Hiver	■ Risque modéré, une portion du sentier Grande Allée est utilisée par des motoneigistes.	Un sentier alternatif a été autorisé pour la raquette et le ski nordique pour éviter la portion de sentier utilisée par les motoneigistes.
Printemps	■ Risque faible – Les sentiers sont peu fréquentés pendant cette saison.	Travaux d'entretien.

À propos de la signalisation

- Panneau présentant les règlements et la carte
- Affiches directionnelles, balises d'urgence et sorties d'urgence
- Panneaux spécifiques pour la période de la chasse
- Panneau indiquant l'accès interdits aux terres privées

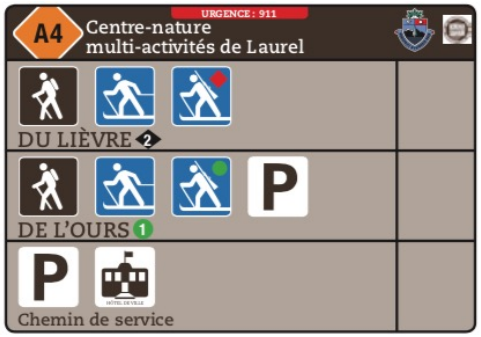

À propos de la réglementation

- La Municipalité a aménagé des sentiers sur son territoire;
- Divers usagers utilisent les sentiers et peuvent troubler la paix ainsi que la quiétude des résidents et mettre en péril la sécurité des autres ou leur propre sécurité;
- **Il y avait donc lieu de prévenir les conflits d'usage et de réglementer la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le réseau de sentiers de la Municipalité.**

Règlement municipal portant sur la circulation, la propriété, la sécurité, la paix et l'ordre sur le réseau de sentiers de la municipalité
(règlement. no 2016-463)

Contenu du règlement

Sur les sentiers, il est interdit de :

- **1.9.1** Consommer des boissons alcoolisées ou des drogues.
- **1.9.4** Jeter ou déposer des déchets ou rebuts, ailleurs qu'aux endroits prévus à cette fin.
- **1.9.6** Uriner ou déféquer ailleurs que dans une toilette publique.
- **1.9.8** Allumer ou de maintenir un feu.
- **1.9.9** Faire du camping.
- **1.9.11** Faire usage d'un instrument de musique ou d'un appareil destiné à produire ou reproduire un son audible par les autres usagers.
- **1.9.12** Faire usage d'une arme à feu (sauf sur le site prévu à cet effet : carabine à air comprimé pour le biathlon), d'un couteau, une épée, une machette, un arc, une arbalète ou tout autre objet similaire, sauf pour les personnes qui doivent porter de telles armes dans l'exercice de leur fonction.
- **1.9.15** Organiser ou tenir une activité sans avoir, au préalable, reçu les autorisations requises de la municipalité de Wentworth-Nord.

Contenu du règlement (suite)

Toute personne qui commet une infraction au présent règlement pour laquelle aucune autre peine n'est prévue est passible d'une amende :

1.11.1 S'il s'agit d'une personne physique :

- Pour une première infraction une amende de 200$
- Pour une deuxième infraction une amende de 500$
- Pour toute récidive une amende de 1000$.

1.11.2 S'il s'agit d'une personne morale :

- Pour une première infraction une amende de 400$
- Pour une deuxième infraction une amende de 1000$
- Pour toute récidive une amende de 2000$.

Si l'infraction revêt un caractère continu, elle constitue, jour par jour, une infraction séparée et le contrevenant est passible de l'amende ci-dessus édictée pour chaque jour durant lequel l'infraction se continuera.

Plan de mise en oeuvre

- Prendre le temps de mettre en place un encadrement adéquat (signalisation, entretien) afin que les randonneurs respectent l'environnement, les autres usagers de la forêts, les propriétés privées, les chasseurs à l'automne et les motoneigistes l'hiver.
- Dans un horizon de plus ou moins deux ans, après avoir instauré les corvées d'entretien et des pratiques respectueuses, si la fréquentation est suffisante, on pourra alors envisager la phase II qui consister à réaliser le lien d'interconnexion avec le sentier des Orphelins.

Questions

Selon vous, avons-nous besoin d'autre mesures d'encadrement en plus de ce qui est déjà prévu?

PROCHAINES ÉTAPES

Prochaines étapes

- Terminer le nettoyage, les passerelles et le nivellement (été et automne 2022)
- Poser la signalisation (automne et hiver 2022)
- Ouverture (hiver 2022 ou printemps 2023)

ANNEXE

Résumé

- Le projet d'interconnexion est prévu depuis de nombreuses années dans le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;
- Ces sentiers sont inclus dans le règlement municipal portant sur la circulation, la propriété, la sécurité, la paix et l'ordre sur le réseau de sentiers de la municipalité (règlement. no 2016-463;
- Ces sentiers ont été identifiés comme une priorité pour Laurel par le comité sur les sentiers;
- La direction de la culture et des loisirs avait initié une demande d'autorisation en 2017 auprès du MERN. L'autorisation a été obtenue en février dernier;
- La SOPAIR a effectué les relevés cartographique soumis au MERN;
- Le circuit est établis à partir de sentiers existants ou d'anciens chemins de garette;
- Assurer la paix, l'ordre et le respect de la nature, des autres usagers et de la propiété privé par le biais d'une signalisation appropriée, de patrouilles et de l'utilisation de la règlement municipale au besoin;
- Comme c'est le cas à Montfort, l'association du lac la plus proche (lac Wentworth) s'est mobilisée afin d'appuyer la municipalité dans les travaux d'aménagement et d'entretien afin que ce circuit naturel soit accessible aux citoyens de Wentworth-Nord dès que possible.

Mission de la SOPAIR

La Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR) est un organisme de consultation et de concertation qui veut assurer la conservation, la pérennité, l'accès et le développement des sentiers de plein air et autres espaces récréatifs sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

En plus du travail de collaboration continu effectué par les employés de la SOPAIR afin d'assurer la concertation des gestionnaires de réseaux et des divers acteurs de développement du plein air, notre organisme appuie le personnel des municipalités, de la MRC des Pays-d'en-Haut et les nombreux groupes bénévoles qui travaillent sur le territoire.

Ancrer dans une approche inclusive de concertation, nous collaborons entre autres aux analyses et la planification des projets de sentiers, à l'optimisation des documents municipaux concernant la pérennité des sentiers, aux relevés terrains et à la cartographie des sites, à l'assistance géomatique pour les projets, à l'uniformisation de la signalisation en sentiers, à la production de demandes de subventions et la création des divers documents et ententes légales à long terme concernant les droits de passage sur des propriétés privées.

Pour les organismes privés ou extérieurs de la MRC des Pays-d'en-Haut, la SOPAIR offre également certains services sous forme **d'entreprise d'économie sociale.**

Mission de l'APLW

- Promouvoir la qualité de vie dans la région du lac Wentworth;
- Promouvoir des activités respecteuses de l'environnement naturel;
- Promouvoir la conservation et la protection de la faune, du poisson et du gibier dans la bass du lac Wentworth;
- Regrouper les propriétaires de la région du lac Wentworth afin de promouvoir et de défendre leurs droits et leurs intérêts en toute matière touchant la propriété, l'habitation, l'environnement et le milieu.
- Organiser, administrer et surveiller des activités ou gérer tout autre moyen légitime permettant la cueillette de fonds et de biens favorisant la poursuite des buts de la corporation;